

Cours 3 : Les dispositifs hors temps scolaire et pour les publics dits empêchés

Portés par des associations, des collectivités locales et institutions (CNC, ministère de la Culture, collectivités territoriales et les établissements concernés (hôpitaux, prisons...)).

1) Pour les jeunes (moins de 25 ans) mais hors temps scolaire, en zones prioritaires et autres publics (familles)

Dans les années 90 dans le cadre de la politique de la ville et avant l'existence de Ma classe au cinéma, François Campana, a proposé au CNC de créer l'association Kyrnéa en 1991, pour démocratiser l'accès au cinéma et à l'audiovisuel pour les publics éloignés de ces pratiques, notamment les jeunes et les personnes en situation de fragilité sociale. Création de Passeurs d'images en 2009 sur cette base, départ de François Campana et création en 2018 de l'Archipel des Lucioles, qui depuis 2022 assure la coordination de collèges/écoles/maternelles au cinéma et les actions hors temps scolaire (rassemblées sous l'égide de l'association Passeurs d'images) et l'opération « Des Cinés, la vie ! »

- Ateliers de pratique artistique : réalisation de courts-métrages, de films d'animation, ou de projets photographiques, encadrés par des professionnels
- Séances en plein air gratuites et animation des quartiers
- Les formations des relais de public et les journées de sensibilisation au montage de projet

Le meilleur exemple : L'Archipel des Lucioles et ses coordinations locales et régionales (240 en tout) Responsable Delphine Lizot et Passeurs d'images

L'Archipel coordonne les dispositifs d'éducation aux images, y compris Passeurs d'Images (spécialisé dans les dispositifs hors temps scolaire) et l'opération Des Cinés, la vie (avec la PJJ)

<https://www.archipel-lucioles.fr/les-coordinations-regionales>

<https://www.archipel-lucioles.fr/dispositif-passeurs-dimages>

Cf intervention de Claudie Lebissonnais (Passeurs d'images en Ile-de-France)

- Programmes de médiation de proximité en lien avec les centres de loisirs et centre sociaux, les foyers de jeunes travailleurs ou les associations de quartier pour proposer des ateliers de pratique artistique (réalisation, analyse de films) et des séances de cinéma en salle pour des publics qui n'y vont pas habituellement.
- Ciné-clubs dans des lieux non-conventionnels : Les projections ne se déroulent pas toujours dans des salles de cinéma traditionnelles. Elles peuvent avoir lieu en plein air, dans des centres d'hébergement d'urgence, des EHPAD ou des bibliothèques, pour toucher des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se déplacer. Mais aussi bibliothèques, médiathèques (cf Images en bibliothèques) et structures à vocation sociale (missions locales) ou des associations de solidarité.

Autre exemple : association de Montreuil

<https://etonnantcinema.com/lassociation/>

2) Pour les publics en situation de handicap

Cf intervention de l'association Retour d'image

- L'accessibilité des œuvres et des lieux : De nombreuses initiatives visent à rendre les films et les salles de cinéma accessibles. Cela inclut le sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes (ST-SME), l'audiodescription pour les personnes aveugles ou malvoyantes, et l'installation de boucles à induction magnétique (BIM) dans les salles pour personnes malentendantes.
- Séances adaptées : Des associations comme Ciné-ma différence proposent des séances de cinéma inclusives, adaptées aux personnes avec un handicap mental ou un trouble du spectre autistique, en ajustant les conditions de projection (son moins fort, lumière tamisée, possibilité de se déplacer...).

<https://handicap.paris.fr/association/cine-ma-difference/>

- Projets de création : ateliers où les participants, souvent accompagnés par des professionnels, réalisent eux-mêmes des films, animation, documentaire ou fiction

Autres exemples : Le prix du meilleur sous titrage pour sourds et malentendants (association ARDDS, site CinéSens, public de sourds cinéphiles) et aussi prix pour l'audiodescription : association Yanous.com, prix Marius et Visio, sur scénario (argent qui va ensuite au budget audiodescription) CFPSAA (Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes) et de l'association apiDV (Accompagner, Promouvoir, Intégrer les Déficients Visuels)

3) Pour les publics hospitalisés

- Ciné-Party à l'hôpital depuis 2024 avec l'ARP association Les Etoiles (créeée en 1995 quand "Les Toiles Enchantées" fondée par Gisèle Tsobanian a fermé) organisent des projections de films récents, à l'affiche dans les cinémas, directement au sein des hôpitaux pour enfants. Avec des réalisateurs
- Ateliers et rencontres : Des ciné-clubs et des ateliers de médiation sont mis en place dans les services de pédiatrie ou d'autres services d'hospitalisation de longue durée. Cela peut inclure des rencontres avec des professionnels du cinéma ou des ateliers de création vidéo.

4) Pour les publics en milieu carcéral

maintenir le lien des détenus avec l'extérieur

rendre accessible le milieu pénitentiaire aux citoyens

politique depuis le début des années 80

- films réalisés en ateliers en prison (comme il y a eu des ateliers théâtre, des ateliers d'écriture) : à Lyon association « Comme une image » sur des scénarios adressés par des détenus, à la prison de la Santé, des vidéolettres et un magazine vidéo (association Fenêtre sur cour)

- documentaires réalisés en prison sur les détenus, ce qui cause un souci de diffusion (par égard aux victimes des détenus, à la réinsertion ensuite des détenus)

- « Télérencontres » à la prison de la Santé, une correspondance vidéo avec des personnes libres (Alain Moreau, années 90) Emission « Coursives » aux Baumettes
- L'école CinéFabrique a actuellement un atelier aux Baumettes avec les étudiants
- Les projections aujourd'hui de films dans les prisons.

Séances préparées et évidemment suivies d'un débat, réalisateur, médiateur, personnel spécialisé.

Ateliers de programmation : Les personnes détenues sont invitées à s'impliquer dans la sélection des films, l'organisation de la projection et l'animation du débat. Cela favorise leur participation active et leur sentiment de responsabilité.

Ateliers de pratique artistique : Des ateliers de réalisation de films (documentaires, fictions, reportages) sont proposés aux personnes incarcérées, leur offrant un moyen d'expression et de valorisation de leur créativité.

Exemples :

Le protocole Justice-Culture : dispositif national qui encourage les partenariats entre les services pénitentiaires et les acteurs culturels locaux, y compris des associations et des cinémas, pour organiser des activités culturelles en prison, dont des projections de films
Caroline Caccavale, association Lieux Fictifs à Marseille

Les Yeux de l'ouïe : association qui travaille sur les projections en prison en Ile de France (à la Santé) et Fenêtre sur cour (Paris, prison de la Santé)

La Ligue de l'enseignement (notamment en Ille-et-Vilaine)

ISERL – Bobines (Lyon, centre pénitentiaire de Corbas)

L'Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité organise des projections privées de films documentaires réservées aux détenus, notamment dans le cadre du festival « Les Bobines du sacré » au centre pénitentiaire de Corbas

Certains Festivals de cinéma ont un volet projection en prison et prix des détenus (Cinémas du réel avec la prison de Frênes depuis 2013 et Bois d'Arcy depuis 2017)